

- ❖ Les apprenants hébergés : apprenant ne suivant pas un cursus d'enseignement traditionnel au sein de l'établissement mais qui a besoin d'accéder à ses ressources et services (tout ou parties). Pour la plupart, une évaluation ou la délivrance de crédits ECTS sont requis.
- ❖ Les ressources de l'établissement (liste non exhaustive) : accès au wifi, à l'ENT (compte), aux ressources pédagogiques, à la bibliothèque, aux locaux, délivrance d'une carte multi-services (carte d'étudiant à minima)
- ❖ La problématique : les établissements rencontrent des difficultés pour identifier ces populations d'apprenants et leur donner accès aux ressources (matérielles et numériques) de l'établissement. La solution naturelle est l'inscription administrative dans Apogée, mais elle pose en l'état un certain nombre de problèmes (de nombreuses informations demandées, dont certaines obligatoires).
- ❖ L'atelier : L'AMU, représentée par Martine Bustany, a présenté la problématique des apprenants hébergés (**se reporter à la présentation jointe**). L'atelier a permis :
  - ❖ de recenser les différentes natures de ces populations d'apprenants,
  - ❖ d'apprécier les volumétries,
  - ❖ de montrer la grande variété de pratiques pour les règles d'ouverture des droits d'accès aux ressources et services, selon les établissements.

Le tableau excel **en annexe** synthétise la production du groupe.

- ❖ La solution générale : offrir à minima une inscription administrative gestionnaire allégée, pouvant reposer sur OPI. En effet, certaines populations pourraient être enregistrées en masse dans OPI, en amont de l'inscription individuelle.
- ❖ Inscription administrative allégée en masse automatique : quelques participants ont évoqué le souhait de pouvoir disposer de ce nouveau traitement de masse, via OPI. L'Amue émet des réserves sur la faisabilité et les risques de cette fonction complexe.
- ❖ Fédération d'identité (Shibboleth) : pour certaines populations avec droits d'accès restreints (accès à des services distants uniquement, par exemple), il est envisageable de se limiter à l'usage de la fédération d'identité, sans avoir besoin d'inscrire artificiellement ces apprenants dans le SI scolarité de l'établissement qui les héberge ponctuellement.

- ❖ Problématiques évoquées pour la mise en œuvre d'une IA gestionnaire allégée : l'objectif est de simplifier l'inscription, tout en maîtrisant les impacts sur la gestion et le pilotage d'ensemble des populations d'inscrits en croissance.
- ❖ Sont évoquées les pistes de réflexions suivantes :
  - ❖ Ne pas saisir : INE non obligatoire, champs SISE, CSP, situation année précédente, situation familiale, adresse des parents, dernier diplôme obtenu, bac, année du bac, secu, ...
  - ❖ Pas de paiement de droits
  - ❖ Pas de réinscription web possible
  - ❖ La solution détaillée (caractérisation des hébergés : statut ?) doit permettre de maîtriser les impacts sur la gestion (augmentation des populations d'inscrits) et le pilotage (Sise, BO, ...)
  - ❖ Problématique de droits d'accès différenciés aux ressources et services – par catégorie d'hébergés ? Faut-il au sein d'Apogée plusieurs types d'hébergés ?
  - ❖ Détermination des besoins de gestion (IP, RE, ...) – par catégorie d'hébergés
- ❖ Interaction avec d'autres thèmes d'évolution : intégration avec les outils spécialisés de gestion de la formation continue, intégration avec les environnements d'apprentissage et d'évaluation en ligne, intégration avec PRISME (population d'apprenants).